

INFORMATION IMPORTANTE

document à conserver



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



SESSION 2020
(hors cadre réforme Bac 2021)

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

**STI2D – sciences et technologies de l'industrie et du
développement durable**

**Note à l'attention des candidats individuels inscrits à
l'épreuve d'ETLV1 à la session 2020 et ayant déjà présenté
l'examen lors d'une session antérieure**

Rectorat de l'académie
de Poitiers

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Division des examens
et concours

Bureau des
examens de
l'enseignement
général et
technologique

DEC 2

Affaire suivie par
Charlie Belot-Roy
Téléphone
05 16 52 64 29
Anna Scotto Di Rosato
05 16 52 64 28
Courriel
bac.techno@ac-poitiers.fr

Adresse
22 rue Guillaume VII
Le Troubadour
CS 40625
86022 POITIERS CEDEX

Vous avez sollicité une inscription en tant que candidat(e) individuel(le) à la session 2020 du baccalauréat technologique série STI2D.

Vous êtes inscrit(e) à l'épreuve d'ETLV1 (enseignement technologique en langue vivante 1), **et vous avez choisi de conserver votre note pour l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité.**

L'évaluation de l'ETLV1 se compose de 2 parties : présentation de la conduite de projet et présentation du projet.

Dans votre cas, **vous serez interrogé(e) uniquement sur la deuxième partie de l'épreuve**, d'une durée de 10 minutes et notée sur 20 points. La présentation débutera par votre exposé d'une durée maximale de 5 minutes. Elle sera suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs.

En vue de cette épreuve, vous devez élaborer un support de présentation en langue vivante 1 (poster, carte heuristique, diaporama, site Internet, fichier CAO, etc.) et prendre appui sur votre dossier de votre dernière année de classe de terminale.

Vous trouverez de plus amples informations dans la note de service n° 2014-132 du 13/10/2014 publiée au bulletin officiel n°39 du 23/10/2014.

Pour la rectrice et par délégation,
La cheffe de la division
des examens et concours,

Valérie Hulin